



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 13735

Texte de la question

M. Pierre-André Wiltzer appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat au tourisme sur l'amertume que suscite, chez les restaurateurs français, le fait que l'un des partenaires officiels de la Coupe du monde de football soit une chaîne internationale de restauration rapide. Le Mondial étant l'occasion, pour la France, de profiter de l'accueil de millions d'étrangers pour valoriser ses atouts, il est regrettable que la restauration classique, qui participe de notre image et de nos traditions, n'ait pas été mise à l'honneur. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement a pu vérifier que le comité d'organisation de la Coupe de football a bien sollicité la fédération syndicale de l'hôtellerie-restauration au même titre que les autres sponsors.

Texte de la réponse

L'accueil de la Coupe du monde de football en France a mobilisé pendant près d'un an l'ensemble des ministères pour assurer la réussite de cet événement sportif et en faire une grande fête de l'amitié et de la convivialité dans toute la France. C'était aussi l'occasion unique de promouvoir notre pays. Il est vrai que douze grandes entreprises de dimension internationale dont une société de restauration rapide, un producteur de boissons et une marque de confiserie ont été les parrains officiels de la Fédération internationale de football (FIFA). Cependant, de prestigieuses sociétés françaises ont été choisies par le Comité français d'organisation pour servir le meilleur de notre cuisine, dans les enceintes qui ont accueilli la Coupe du monde. Ainsi, d'une manière plus générale, la gastronomie française a bénéficié d'une vitrine mondiale, à l'initiative de nombreux acteurs du tourisme et de la restauration qui ont organisé des festivités pour mettre en valeur l'art culinaire de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-André Wiltzer](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13735

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2463

Réponse publiée le : 16 novembre 1998, page 6308